

RETRAIT DES RESULTATS ET PRISE EN CHARGE FINANCIERE

RETRAIT DES RESULTATS

Le médecin interprète les images et réalise alors un compte rendu écrit. Vos résultats (compte rendu et clichés) vous seront remis dans un délai qui vous sera indiqué par la secrétaire médicale (généralement, le jour même). Si vous avez une consultation après votre examen d'imagerie, merci de le préciser à l'accueil.

Pour votre information, nous conservons les clichés papier/ CD de votre examen dans un délai d'un mois MAXIMUM auprès de notre accueil. **Au-delà de ce délai, toute demande de retraitage de vos clichés papier et/ou CD sera facturée.**

MODALITES DE PRISE EN CHARGE DE VOTRE EXAMEN

L'Imagerie est un établissement conventionné auprès des divers organismes de sécurité sociale.

Le jour de votre examen, vous devez impérativement vous munir des documents suivants :

- Votre carte d'identité
- Votre carte vitale
- Votre carte de mutuelle
- Votre ordonnance
- Votre ordonnance bi-zone. Dans ce cas votre médecin doit avoir rempli la demande sur la partie haute. C'est la condition pour que votre examen soit pris en ALD à 100%.
- Un moyen de paiement

A défaut de la présentation des pièces demandées, il vous sera exigé le REGLEMENT de votre examen.

En cas de dépassement d'honoraire du praticien radiologue, une information vous sera donnée lors de la prise de rendez- vous.